



# L'URPS et vous

## Votre URPS Infirmière PACA

### L'Éducation thérapeutique du Patient

Les maladies chroniques augmentent, l'ETP devient de fait indispensable et doit se développer parallèlement. Selon l'OMS, « l'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur maladie chronique ».

Les programmes d'ETP sont faits pour :

- Mieux comprendre sa maladie et pouvoir l'accepter
- Connaître les bénéfices et effets secondaires de ses traitements
- Connaître les mesures préventives à adopter : aménagement de l'environnement, observance thérapeutique...
- Reconnaître une aggravation et savoir réagir
- Identifier les facteurs déclenchant la récurrence de la maladie pour mieux les éviter
- Résoudre les difficultés du quotidien liées à la maladie (améliorer la vie de tous les jours)

Les professionnels de santé qui souhaitent dispenser l'ETP, doivent assister à une formation théorique et pratique de 40 heures.

### Un programme d'ETP se déroule en 3 grandes étapes :

1. Un diagnostic éducatif établi avec le patient afin de mieux le connaître, identifier ses besoins et définir les compétences à acquérir ou à mobiliser
2. Un programme personnalisé lui sera proposé avec, selon ses besoins, des séances collectives ou individuelles.
3. A la fin du programme, une évaluation individuelle permettra de faire le point sur sa compréhension, ses acquis, de proposer d'autres séances et de transmettre un bilan à son médecin.



## Législation

### Education thérapeutique du patient

L'article L.1161-1 du CSP et 84 de la loi HPST encadrent l'Education Thérapeutique du Patient inscrite dans le parcours de soins du patient chronique, elle n'est pas opposable au malade et n'encadre pas le remboursement AMO. Les compétences nécessaires sont données par décret. Les programmes sont conformes à un cahier des charges national défini par arrêté ministériel.

Mis en œuvre sur autorisation de l'ARS qui en contrôle la stricte application, ces programmes sont évalués par la HAS.

## Comment Financer ?

### La problématique de l'ETP en libéral

Il n'y a pas de rémunération spécifique. Toutefois, une expérimentation sur les nouveaux modes de rémunération forfaitaire les actions d'ETP et de coordination en SISA. Les négociations sur les soins de proximité sont en cours à l'UNCAM, en présence de l'UNPS et de 48 syndicats. Vous dispensez de l'ETP, en participant à cette expérimentation ou non ? Contactez-nous pour un prochain article à l'adresse suivante : [contact-urps.infirmiere\\_paca@orange.fr](mailto:contact-urps.infirmiere_paca@orange.fr)



# Piqûre de rappel



## Forum 2015

Pensez à vous libérer pour notre prochain forum, qui aura lieu le 22 janvier 2015, à Nice Acropolis. Les inscriptions seront bientôt en ligne : [www.forum-infirmiere-paca.fr/](http://www.forum-infirmiere-paca.fr/)

## questions / réponses

### Est-ce que je peux diversifier mon activité d'infirmier ?

Le CSP liste les activités, pratiques et compétences des infirmières. Tout exercice commercial est proscrié (Articles CSP R 4312 - 18 à 21) : une infirmière ne peut vendre un produit, ou un matériel. Attention ! Certains actes font courir un risque d'exercice illégal d'autres professions. Par exemple, l'utilisation de la lumière pulsée ou les massages à visée esthétiques pourront être assimilés à une pratique habituellement exercée par un autre professionnel.

## vrai ou faux

### Je peux arrêter les soins de mon patient à tout moment !

**VRAI SI,** je l'avertis à l'avance afin de d'assurer la continuité des soins. J'envoie un courrier en recommandé avec AR (accusé de réception), auquel je joins la liste des infirmiers de son quartier. Je n'oublie pas de mentionner la date de fin de ma prise en charge et je transmets les prescriptions en cours. Enfin, j'en informe son médecin traitant.



Rejoignez-nous sur notre site Internet URPS [www.urps.infirmiere.paca.fr](http://www.urps.infirmiere.paca.fr)

Parution : 12 000 exemplaires  
Directrice de la publication : Noëlle CHABERT  
Comité de rédaction : Christophe Barcelo, Marc Bichel, Sandrine Boulin, Noëlle Chabert, Lucienne Claustres Bonnet, Dominique Coves, Josiane Dumas Jean-Luc Ferracci, Thierry Ferrari, Jean-Louis Guidera, Asmaa Mazouzi.  
Conception / Création : agence atelierCo, [www.atelier-co.com](http://www.atelier-co.com).  
Impression : atelierCo.

URPS Infirmière PACA  
Espace Valentine Bat A  
1, montée de Saint Menet  
13011 MARSEILLE



## agenda

17 septembre 2014  
Coordination à notre siège

25 septembre 2014  
ETP et obésité, à Aix-en-Provence : [www.cres-paca.org](http://www.cres-paca.org)

2 octobre 2014  
Psoriasis et kératose solaire

22 janvier 2015  
2<sup>e</sup> Forum de l'Infirmière Libérale à Nice, Acropolis

## glossaire

- AMO : Assurance Maladie Obligatoire
- CRES : Comité Régional en Education pour la Santé
- CSP : Code de Santé Public
- DIU : Diplôme Inter Universitaire
- DSI : Démarche de Soins Infirmiers
- HAS : Haute Autorité de Santé
- HPST : Hôpital, Santé, Patients et Territoires
- ORS : Observatoire Régional de Santé
- UNCAM : Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladi
- UNPS : Union Nationale des Professionnels de Santé



L'e-santé a de l'avenir à lire dans la rubrique «Les dossiers»

## Sommaire

- L'URPS et vous
- Check-up info
- Les dossiers
- Portrait d'infirmière
- Piqûre de rappel

L'humour est la forme la plus saine de la lucidité.

Jacques Brel

## Le mot de la présidente

L'été fini, le prochain rendez-vous de la profession est prêt : le 22 janvier 2015, à Nice Acropolis. Vous allez bientôt recevoir le bulletin d'inscription du 2<sup>e</sup> Forum Régional de l'Infirmière Libérale. Parlez-en à vos collègues, nous serons nombreux à perpétuer cette rencontre. D'autres thèmes, d'autres ateliers, mais toujours ce souci de vous donner les évolutions de la profession. Les temps changent, changeons en même temps.

Noëlle CHABERT





# Check-up info

## La vaccination en questions

### Vers un protocole de coopération en général ?

Dans un contexte de réorganisation de la médecine de ville, l'accessibilité et la proximité des infirmiers avec la population constituent un atout qu'il convient d'exploiter afin d'améliorer la couverture vaccinale de la population. L'URPS infirmière élabore un PC avec la ville de Marseille afin de mettre en place une coordination entre médecin généraliste et infirmière dans une dynamique de partage d'informations. Notre objectif est plus de répondre à une véritable problématique de santé publique que de raisonner en termes de transfert d'activités.

### Quel rôle pour les infirmiers ?

«Les infirmiers doivent tenir une place dans la réalisation des vaccins recommandés officiellement. Au-delà des questions de formation, il faut savoir ce que l'on veut prioriser : les résultats en matière de santé publique, ou le corporatisme des uns et des autres ? A l'opposé des modalités pour la vaccination de la grippe, les protocoles de coopération dit « HAS » pourraient permettre d'atteindre des objectifs de santé publique, en créant des relations coopératives entre médecin et infirmier, c'est-à-dire des relations de confiance, valorisant chacune des deux professions.»

Docteur Didier Seyler, Ville de Marseille

### Mise en place d'un programme exceptionnel :

Notre URPS et l'ARS travaillent à la mise en place d'un programme de vaccination exceptionnel. Il est capital que nous participions à ce projet puisque 80% des IDEL réalisent des vaccins. Nous nous baserons sur l'existant et formaliserons la collaboration avec les médecins afin d'éviter les erreurs des campagnes précédentes.



## Formation en e-learning

Notre URPS, l'ARS, l'URPS ML, la Ville de Marseille, l'ORS et le CRES élaborent une formation e-learning sur la vaccination. Accessible à toutes les professions de santé, elle vise à améliorer la couverture vaccinale. L'URPS Infirmière PACA, veut développer les compétences de l'IDE libéral dans un PC et a conçu les fiches techniques sur l'injection.

### Une obligation pour les professionnels de santé

Les professionnels de santé et les étudiants en santé doivent obligatoirement être vaccinés : diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B, typhoïde, tuberculose.

## En bref

Le carnet de vaccination électronique existe : [www.mesvaccins.net/](http://www.mesvaccins.net/) Il permet de donner aux médecins et aux patients une représentation claire et synthétique des vaccinations passées et futures. Ce carnet est gratuit pour les usagers mais il reste trop cher pour nous. Nous en demandons la gratuité. A quand une vraie traçabilité du vaccin de la grippe saisonnière ?



# Les dossiers

### La coordination, pour qui ?

Alors que la coordination des soins est au coeur des débats et que la Ministre de la Santé promet d'y consacrer un volet dans sa future loi, nous nous interrogeons pour savoir quel professionnel de santé aura le plus de légitimité à exercer ce rôle.

Aujourd'hui, le monde sanitaire et médicosocial revendique cette nouvelle organisation ; mais qui est en capacité de mettre en place cette coordination ?

Le CSP place le médecin de ville au centre de la coordination en lui donnant la responsabilité «d'orienter ses patients selon leurs besoins et de s'assurer de la coordination des soins», le PPS (Plan Personnalisé de Soins) est lui pluriprofessionnel, notre DSI est indispensable à ce PPS ! Que verra-t-on sur le terrain ? Quelle réalité ?

Pour nous, infirmiers libéraux, il serait légitime que le professionnel de santé qui passe le plus de temps auprès du patient puisse avoir cette fonction. Experts dans l'évaluation quotidienne de nos patients, nous sommes les mieux placés pour évaluer, réévaluer les besoins, réajuster les actions et les transmettre aux autres professionnels.

La Ministre de la Santé promet un volet de coordination des soins dans sa future loi de santé : attendons la parution pour en apprécier les modalités.

### L'e-santé a de l'avenir

En 2005, l'OMS publiait des recommandations pour développer les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), considérées essentielles pour le personnel de santé.

En France, ce changement de paradigme s'est opéré via la loi HPST, qui met enfin en place ces TIC. Face au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques, l'e-santé devient ainsi un outil majeur de la santé publique. La démographie médicale a tendance à baisser, et la répartition des spécialistes sur le territoire est inégale.

La création de nombreuses technologies d'e-santé dont la télémédecine vise à permettre l'accès aux soins en zone de désertification médicale, à contribuer à un diagnostic rapide, performant et à faciliter le maintien à domicile. Le développement de ces applications va permettre une meilleure coordination, même dans les zones surdotées. Plusieurs outils sont déjà utilisés, quelques exemples : **ChoisirunPansement.com** ou e-cicat pour les plaies chroniques ; **Diabéo** suivi du diabète ; **Calculate** : calcul du débit de perfusions, **PCA Calculateur** : évaluation de la douleur, et encore le suivi de la TA, du poids, etc....

Dans les mois à venir, la priorité de l'URPS Infirmière PACA sera de développer une application pour la coordination ville-hôpital-ville.



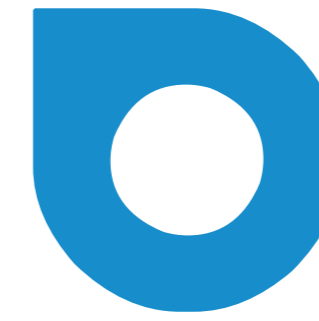
## En bref

### Le plan cancer 3

Sorti le 4 février 2014, il vise à mieux soigner les patients. Au-delà de cette amélioration (soins et pratiques médicales), il répond à l'ensemble des enjeux humains et sociétaux. Il propose particulièrement une prise en charge globale du patient en préservant la qualité de vie pendant et après la maladie.

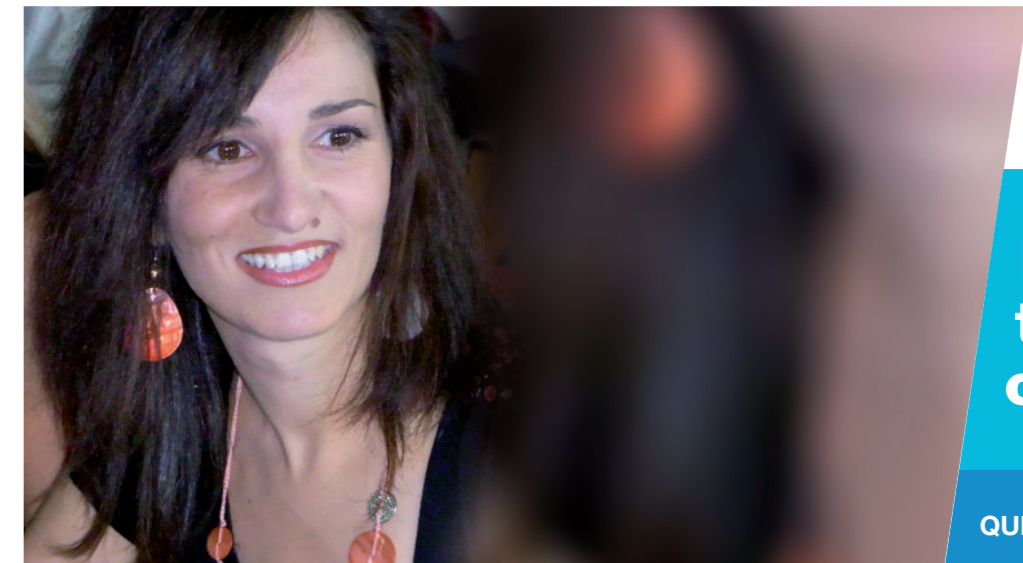
### Observance, Compliance, Surveillance...

L'URPS infirmière PACA travaille à la mise en place d'un programme de formation sur les traitements à domicile de chimiothérapie orale ciblée ou non, avec la collaboration d'une infirmière coordinatrice hospitalière, sous l'égide de l'Institut National du Cancer (INCA).



# D'ici & d'ailleurs

## Notre rencontre avec...



## La tabacologie côté légal

### QUEL DIPLÔME ?

Pour exercer, l'infirmière doit passer un diplôme Interuniversitaire (DIU). Ce diplôme, commun à tous les professionnels de santé, donne à l'infirmière les outils et les connaissances pour informer, prévenir et lutter contre le tabac et les troubles associés.

Les infirmières tabacologues (IDET) suivent la même formation que tous les professionnels de santé, médecins et autres. Vous pouvez consulter le lien suivant :

[www.afdet.fr/DIU-tabacologie-Grand-Sud](http://www.afdet.fr/DIU-tabacologie-Grand-Sud)

Un Protocole de Coopération (PC) pourrait être mis en place avec un ou des médecins délégués.

### EN CHIFFRES

16 millions de personnes fument en France. Entre 18 et 34 ans, près d'une personne sur deux fume.

58 309 tonnes de tabac ont été vendues en France en 2013.

2 127 650 patients ont acheté un traitement en pharmacie.

500 000 fumeurs réguliers arrêtent de fumer chaque année pour au moins 1 an.

Sources : ofdt.fr - et tabac-info-service.fr

## Sandra Zaragoza-Brun, infirmière tabacologue

«Souvent, mes patients se plaignent, ils avaient envie d'arrêter de fumer. Mais, confrontés aux difficultés et à la culpabilité, ils y renonçaient. Sensibilisée aux ravages du tabac, j'ai eu donc envie d'intervenir.» Une évidence pour Sandra Zaragoza-Brun, diplômée en 1998. Après une expérience au CHG de Salon où elle exerce dans tous les services, en 2003, elle s'expatrie un an au Québec pour élargir ses compétences. A son retour, elle choisit l'exercice libéral et c'est donc tout naturellement qu'elle s'oriente vers la tabacologie. «Dès novembre, je propose, en plus de mon activité d'infirmière, des consultations privées d'aide à l'arrêt du tabac», s'enthousiasme Sandra.

### Une aide au-delà de la médication

Car, elle a bien compris le rôle majeur que l'infirmière doit jouer dans ce combat contre l'addiction. «La prise en charge bio-psycho-sociale des problèmes de santé,

lui permet de proposer une aide qui va au-delà de la médication, paradoxalement réservée au médecin, alors que les substituts sont en vente libre en pharmacie, et que les médecins sont souvent surchargés.» C'est alors en libéral, que les solutions peuvent être apportées. Formée à l'ETP et à la consultation infirmière, Sandra élabore des démarches personnalisées en lien avec son exercice quotidien et contribue à la prise en charge des addictions sur son territoire. «Pour mon mémoire de tabacologie, j'ai créé un outil spécifique de consultation inspiré de l'ETP que j'utilise maintenant. Par ailleurs je valide une certification en ETP. On peut dire que j'ai vraiment trouvé mon équilibre et un domaine où je me sens à ma place.» Pari réussi pour l'infirmière !